

EXTRAIT DU REGISTRE
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

Séance du 21 Juin 2017

L'an deux mille dix-sept et le vingt-et-un juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr André VOLLE.

Date de convocation : 13 juin 2017.

*Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 11
Votants : 13*

Résultat du vote : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

**Présents : M. VOLLE – BEUGNET – CORNET – CROZIER – EUVRARD
– GAUTHIER – GRENIER – HILAIRE – JOLLIVET – LEBRAT –
TESTON.**

**Excusés : M. BOUNIARD a donné procuration à M. JOLLIVET.
Mme PIQUEMAL a donné procuration à M. EUVRARD.**

Absents : Mme RAMUS – M. RIFFARD.

M. Jocelyn GAUTHIER a été élu secrétaire.

Objet : Création d'un emploi d'Adjoint Administratif Principal de 1ère classe à temps complet.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il serait souhaitable de procéder à la création d'un emploi d'Adjoint Administratif Principal de 1ère classe à temps complet, en application des lois et règlements de la Fonction Publique Territoriale régissant le statut particulier du présent emploi.

.../...

La proposition du Maire est mise aux voix.

- VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 complétée et modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- VU le décret n°87-1107 du 30 décembre 1987 modifié portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C,
- VU le décret 87-1108 du 30 décembre 1987 modifié fixant les différentes échelles de rémunération pour les catégories C des fonctionnaires territoriaux

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- 1- D'accéder à la proposition de Monsieur le Maire,
- 2- De créer à compter du 01/09/2017 un poste d'Adjoint Administratif Principal de 1ère classe, échelle C3 de rémunération à temps complet,
- 3- L'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints Administratifs Territoriaux,
- 4- De compléter en ce sens, le tableau des effectifs des Fonctionnaires Territoriaux de la Collectivité,
- 5- Les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, seront inscrits au Budget de la Commune.

Fait et délibéré à ALBA LA ROMAINE, le 21 juin 2017.

POUR COPIE CONFORME

ALBA, le 22 juin 2017

Le Maire,

André VOLLE.



REÇU A
LA PRÉFECTURE LE

22 JUIN 2017

